

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 19 Septembre 2013

L'an deux mille treize, le dix neuf septembre, à 21 heures, les conseillers municipaux, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de **M. Pierre AYLAGAS**, Député Maire.

PRESENTS :

MM. AYLAGAS. BROCH. CASANOVAS. ESCLOPÉ. GONZALEZ. GRI KERJOUAN. MADERN. PIERRUGUES. PILLON..

Mmes. ARSANT. CACHIER. CASELLES. FAGET. FAVIER AMBROSINI. PARRA. REIMERINGER. ROQUE.

Mlle. PAYROT.

EXCUSES :

M. BEY donne procuration à M. AYLAGAS.
M. CAMPIGNA donne procuration à Mme REIMERINGER.
M. GAUTIER donne procuration à Melle PAYROT.
M. SÉVERAC donne procuration à Mme CACHIER.
Mme CALAIS donne procuration à M. PIERRUGUES.
Mme DEMONTE donne procuration à M. PILLON.
Mme DE ROQUETTE BUISSON donne procuration à Mme FAGET.
Mme MORESCHI donne procuration à M. KERJOUAN.
Mme PUJADAS ROCA donne procuration à Mme PARRA.

ABSENTS :

M. DUCASSY.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme PARRA.

* * *

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 19 Septembre 2013	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES " : 5.7 Intercommunalité.	DELIBERATION MUNICIPALE N° 01
---	---	--

Objet : RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Chaque année, la Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille produit un rapport annuel d'activités qui doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal de chaque Commune membre.

Le dossier intégral représente plusieurs volumes dont un exemplaire a été remis en Mairie afin d'être mis à disposition des membres de l'assemblée qui souhaiteraient le consulter.

Les trois premières pages du rapport ont été jointes à la note de synthèse.

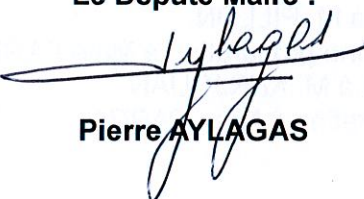
Le Conseil Municipal,

Prend acte de la communication du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 19 Septembre 2013	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 7.5.3 Subventions accordées à des associations	DELIBERATION MUNICIPALE N° 02
---	--	--

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Dans le cadre des crédits ouverts au budget primitif 2013, il est proposé d'affecter :

Art. SP/6574/2510	> >	Etoile Sportive Catalane (premier acompte saison 2013/2014)	> >	40 000,00 €
		Football Club Albères Argelès	> >	5 000,00 €
		Tennis Club Argelésien	> >	350,00 €
		Société d'Escrime Argelésienne	> >	500,00 €
		Société d'Escrime Argelésienne (challenge Gaston Pams & aide exceptionnelle)		1 800,00 €
		Association sportive locale Tae Kwon Do	> >	150,00 €
		Athlétique Sport Santé des Albères	> >	532,00 €
		Modern Club bouliste Argelésien	> >	350,00 €
		Boule Sportive Argelésienne	> >	350,00 €
		Gymnastique Volontaire Les Increvables	> >	152,00 €
		Argelès Musculation Loisirs	> >	160,00 €
		Argelès Hand Ball Club	> >	1 300,00 €
		Centre d'activités aquatiques	> >	240,00 €
		Argelès Txa Txa Club	> >	428,00 €
		Le Volant des Albères	> >	250,00 €
		Jetonn anse Compagnie	> >	280,00 €
		Starsfilantes (majorettes)	> >	212,00 €
		Club Argelès G.R.	> >	1 050,00 €
		Entente des Albères Argelès Tennis de table	> >	641,00 €
		Granyotarem	> >	400,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, 1 abstention (Mme Caselles),

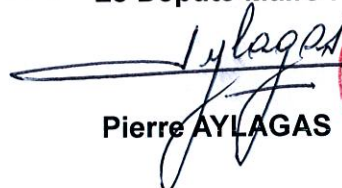
Autorise le versement de ces subventions,

Approuve la signature d'une convention d'aide financière et de partenariat avec l'Etoile Sportive Catalane au titre de la saison sportive 2013-2014 reconduisant un montant de subvention identique à la saison précédente, soit 142 750 euros, et d'approuver la passation d'un avenant à la convention passée avec le Football Club pour l'année 2013, portant la subvention annuelle de 36.823 € à 41.823 €.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 19 Septembre 2013	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 3.1 Acquisitions.	DELIBERATION MUNICIPALE N° 03
---	---	--

Objet : ACQUISITION DE TERRAIN POUR ELARGISSEMENT DE VOIE

Afin de régulariser les travaux d'élargissement du chemin Saint Pierre, la commune a la possibilité d'acquérir un terrain.

Vu le document d'arpentage établi par géomètre le 1^{er} février 2013;

Vu l'estimation des services fiscaux;

Vu la délibération du conseil municipal du 26 juin 2013 de la ville de CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Décide de l'acquisition d'un terrain situé chemin St Pierre, appartenant à la ville de CHAMPIGNY-SUR-MARNE, cadastré section BC n°1182 (A) d'une superficie totale de 382 m2 au prix de 19 100 € le m2 soit 50 € le m2.

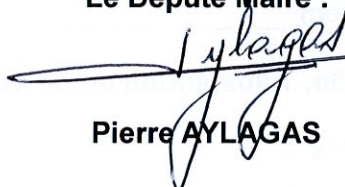
Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 19 Septembre 2013	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 7.5.1 Demandes de subventions par la collectivité	DELIBERATION MUNICIPALE N° 04
---	---	--

Objet : FOURNITURE DE PLANTS POUR LA PEPINIERE MUNICIPALE

Il est proposé, comme chaque année, de solliciter le concours de la pépinière départementale qui peut nous fournir des plants d'arbres et d'arbustes destinés à l'embellissement des espaces publics locaux.

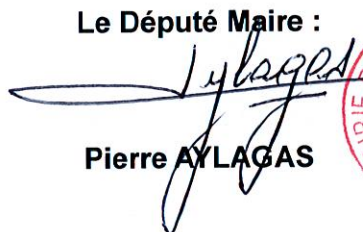
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, 1 abstention (Mme Caselles),

Sollicite le concours de la pépinière départementale en vue de la fourniture de plants d'arbres et d'arbustes destinés à l'embellissement des espaces publics locaux.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLACAS

